

Article

« Femmes et abus de pouvoir dans l'Église »

Marie Evans Bouclin

Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 3, n° 2, 1997, p. 214-227.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/026182ar>

DOI: 10.7202/026182ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-d'utilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Femmes et abus de pouvoir dans l'Église

Marie Evans Bouclin

Étudiante à la maîtrise en théologie et traductrice, Sudbury

Introduction

Un des objectifs du colloque *Visibles et Partenaires* est de consolider les réseaux de femmes existants et d'en créer de nouveaux là où le besoin s'en fait sentir. Dans cette perspective, j'aimerais aborder le thème de l'abus de pouvoir exercé sur les femmes dans l'Église. Plus précisément, j'aimerais montrer, au moyen d'exemples, que l'abus de pouvoir est néfaste aux femmes qui en sont victimes, puis envisager, pour elles, la possibilité de créer un groupe d'appui qui les aidera à se relever de tels abus, les rendra visibles et les appuiera dans une démarche qui leur permettra de briser le silence qui les étouffe, les emprisonne et les empêche de guérir de leurs blessures. Mais d'abord, commençons par quelques précisions.

De qui s'agit-il ?

De quelles femmes s'agit-il? De femmes catholiques, croyantes, pratiquantes pour qui la foi et l'engagement en Église sont très importants. Plus spécifiquement, je parlerai de femmes dont la spiritualité est basée sur la foi enseignée par l'Église catholique romaine. Je sais que des situations abusives sont présentes dans la société ou dans d'autres religions, mais je limiterai mes propos

aux femmes catholiques pratiquantes vivant ou ayant vécu une relation intime avec un ou des membres du clergé, et à celles qui travaillent avec eux au sein de l'institution ecclésiale.

De quoi s'agit-il lorsqu'on parle d'abus de pouvoir?

S'il existe plusieurs sens au mot pouvoir, dans le cas qui nous occupe, le concept de pouvoir appliqué au monde clérical est principalement lié à l'idée d'autorité et de domination dans le sens de direction des personnes et des institutions (Roy 1991). Pour sa part, Nicole Aubert définit le pouvoir comme «la capacité d'exercer une influence sur la conduite des autres (...) que cette capacité s'exerce au moyen de l'autorité, du commandement, de la prise de décision ou d'une pression psychologique plus subtile» (1982: 25). Par abus, j'entends donc l'usage excessif de quelque chose. On parlera d'abus physique, lorsqu'il y a usage excessif de la force, ou encore d'abus émotif, lorsqu'on joue sur les émotions pour manipuler et contrôler les personnes.

Histoires de vie

Suite à ces précisions, nous pouvons discuter du phénomène de l'abus de pouvoir dans l'Église. Pour ce faire, j'adopterai une analyse féministe. Et comme celle-ci procède souvent de l'expérience vécue, vous me permettrez de partir de la mienne.

Au colloque féministe tenu à Sudbury en 1992, j'ai donné un atelier sur les rôles que la religion assignait aux femmes¹. Suite à un article de journal faisant état de ma participation au colloque, l'évêque m'a jugé inapte à remplir mes fonctions de secrétaire de direction et de secrétaire générale pour la démarche synodale du diocèse de Sault Ste-Marie, car j'avais gravement nuit «à l'image de l'Église dans la communauté» par les propos que j'avais tenus à cette occasion. Malgré l'intercession des responsables du Collectif des femmes francophones du Nord-est qui avaient organisé ce

colloque, l'évêque a clairement fait savoir qu'il n'avait aucunement l'intention de changer d'idée. Il m'a donc démis de mes fonctions. En réalité, il m'a donné le choix de quitter ou d'accepter une rétrogradation de poste sans diminution de salaire.

Comme je désirais continuer à travailler, j'ai accepté le nouveau poste. Mais, à la fin de chaque journée, je me sentais tellement épuisée que j'ai finalement quitté au bout de quelques semaines sur l'avis de mon médecin. J'étais malade, prise entre la dépression et l'épuisement professionnel. Ce n'est que plus tard que j'ai réalisé comment l'environnement dans lequel je travaillais était «empoisonné». Je n'ai pas intenté de poursuite judiciaire pour avoir été licenciée injustement de peur des conséquences. Je ne savais pas ce que j'avais fait de mal pour mériter un tel sort. Tout le monde, et même une majorité de prêtres, me disait: «Tu n'as dit que la vérité, tu n'as rien fait de mal». Mais je n'en étais pas convaincue. Comme chrétienne, on nous demande de pardonner, d'excuser, de tourner l'autre joue, d'accepter la souffrance, conformément au message de l'Évangile, et j'y croyais.

Depuis 1992, je cherche à comprendre pourquoi la perte de mon emploi m'a complètement brisée. J'ai mis beaucoup de temps et d'efforts à m'en remettre. Heureusement, j'ai eu l'appui de mon mari et j'ai été soutenue par la présence, la compréhension et la patience de bonnes amies. Je suis allée également chercher de l'aide professionnelle. Encore aujourd'hui, je ne travaille qu'à temps partiel. Et depuis cinq ans, j'ai entendu beaucoup d'histoires semblables à la mienne, des histoires de femmes de tous les coins de la province, brisées, victimes d'abus de pouvoir de la part du clergé.

Chaque histoire redoublait mon indignation. Je me disais : «Il faut faire quelque chose. Il faut que ça cesse». Un groupe d'appui m'apparaît être une solution. Il faut tenter de mettre sur pied un groupe d'appui aidant ces femmes à se relever, à guérir, à briser leur isolement; un groupe d'appui où elles ont le droit de se confier en toute sécurité, sans crainte d'être condamnée ou jugée, et où elles n'auraient pas à délaissé leur foi chrétienne, car l'Église, c'est bien plus qu'une Institution, c'est d'abord le peuple de croyants et croyantes, c'est nous autres.

«...l'abus de pouvoir est une négation des valeurs évangéliques et de l'enseignement du Christ basés sur l'amour, la miséricorde et la justice.»

De ces témoignages, j'ai vu se dessiner deux groupes de femmes : celles vivant ou ayant vécu une relation « intime » avec un prêtre, situation que je considère analogue à de l'abus sexuel, et celles qui sont harcelées et opprimées du seul fait d'être des femmes dans les paroisses ou les diocèses où elles travaillent. À l'aide de deux histoires reconstituées², je vais tenter de montrer la différence entre l'abus de pouvoir et l'amour dans le cas des femmes qui vivent des relations sexuelles intimes avec un prêtre ou un évêque, et la différence entre l'abus de pouvoir et la justice dans le cas des femmes qui ont des relations de travail abusives en Église. J'espère que mes propos illustreront comment l'abus de pouvoir est une négation des valeurs évangéliques et de l'enseignement du Christ basés sur l'amour, la miséricorde et la justice.

Histoire de Madeleine³

Madeleine et Jacques sont mariés depuis dix ans. Jacques est vendeur d'automobiles et ses affaires vont bien. Il est heureux que Madeleine puisse demeurer au foyer pour élever leurs quatre enfants. Il encourage Madeleine dans son engagement social avec les Scouts de la paroisse et la Soupe populaire de sa ville. Un jour, leur curé, un homme âgé et hypothéqué par le cancer, demande l'aide de Madeleine pour la préparation sacramentelle des enfants. Le nouveau vicaire promis par l'évêque se fait attendre, car il fait une cure de désintoxication pour solutionner un problème d'alcoolisme. Au dire du curé, sa grande paroisse urbaine a vraiment besoin d'une agente de pastorale, d'une personne compétente, habile dans l'interaction avec les jeunes familles et qui a les moyens de travailler bénévolement. Madeleine perçoit dans cette demande, l'appel de l'Esprit Saint, elle qui avait songé dans sa jeunesse à se faire religieuse. Elle désire ardemment travailler à la mission de l'Église.

Quelques mois s'écoulaient. Jean-Yves, le vicaire, revient de sa cure. Il se rend vite compte de l'aide indispensable que Madeleine procure à la paroisse. Les gens la respectent et lui font confiance. Elle aime tellement son travail qu'elle s'est inscrite au programme

de formation pour les ministères en Église. Jean-Yves la félicite pour son beau travail et l'encourage dans ses études théologiques. Il profite des absences du curé, en raison de sa maladie, pour lui faire des confidences : sa lutte contre l'alcoolisme, la solitude du prêtre célibataire, son désir de continuer ses études pour enseigner des cours universitaires. Il lui demande son avis sur toutes sortes de questions d'ordre pastoral et lui délègue certaines de ses propres tâches paroissiales. Madeleine et Jean-Yves font équipe. Elle prépare souvent ses homélies et le remplace aux réunions pour qu'il puisse poursuivre ses études. Elle est consciente que Jean-Yves ne veut pas être vicaire de paroisse toute sa vie, qu'il veut gravir les échelons hiérarchiques de l'Église.

Le mari de Madeleine considère qu'elle passe trop de temps à la paroisse. Même si elle reçoit maintenant un salaire pour son travail, il est minime, compte tenu de ses compétences et des responsabilités qui lui sont confiées. Madeleine se préoccupe beaucoup de son apparence et parle souvent de Jean-Yves. Ses enfants, en pleine adolescence, lui reprochent de ne plus s'intéresser à eux, à leurs études et à leurs projets de vie. Un jour, sa fille de 17 ans, exaspérée, lui dit qu'elle est tombée amoureuse de Jean-Yves et qu'elle n'a pas le courage de divorcer. Madeleine est abasourdie.

Elle reconnaît intérieurement qu'elle ne se sent vraiment heureuse qu'en présence de Jean-Yves, bien qu'elle soit convaincue que leur amitié tient à leur amour réciproque de Dieu et de l'Église. Cette complicité n'a pourtant rien de «sexuelle». Ce qui la comble de joie, c'est le fait de partager avec lui son sacerdoce.

Le temps passe, Jean-Yves termine ses études. Jacques, le mari de Madeleine, est accaparé par son travail et consomme de plus en plus d'alcool. Les enfants quittent un à un le foyer parental pour habiter ailleurs. Après quelques années, le curé meurt.

L'évêque nomme un autre curé. Celui-ci pense que Madeleine a trop d'influence dans la paroisse. De plus, il ne veut rien entendre d'une agente de pastorale. Lorsqu'une personne lui mentionne la rumeur publique entourant l'amitié de Madeleine et Jean-Yves, le curé la renvoie immédiatement de son poste sans lui donner d'explications. Madeleine se retrouve chez elle, sans emploi, profondément déprimée. Elle n'ose pas demander à son mari de

«[Les femmes] sont compétentes et aiment leur travail. Toutefois, elles... ne sont ni reconnues, ni valorisées.»

défrayer les frais d'une thérapie dont elle aurait grandement besoin. Elle a cessé d'aller à l'Église. Elle se sent rejetée et ne sait pas ce qu'elle a fait de mal. Elle questionne même l'existence de Dieu.

On compte plusieurs femmes comme Madeleine dans l'Église catholique. Elles sont compétentes et aiment leur travail. Elles répondent à un appel intérieur pour travailler en partenariat avec les prêtres à la mission de l'Église. Toutefois, elles ne sont ni reconnues, ni valorisées. Lorsqu'elles s'épuisent ou commettent une erreur, elles sont tout simplement balayées, mises de côté.

Dans ce cas, comme dans bien d'autres, la doctrine sociale de l'Église ne s'applique pas aux relations de travail entre femmes et clergé.

- Le salaire, quand il y en a un, n'est jamais établi en fonction des compétences et reflète rarement les innombrables heures que les femmes donnent bénévolement.
- Les femmes jouent un rôle subordonné; elles ne sont pas égales dans les faits parce qu'elles ne prennent pas part aux prises de décision, sauf si le prêtre ou l'évêque daigne bien les consulter. Or, pour détenir le pouvoir décisionnel, il faut être prêtre ou évêque, et les femmes ne peuvent pas être ordonnées. Les femmes sont donc systématiquement écartées du pouvoir.
- Elles n'ont aucune sécurité d'emploi; elles peuvent être congédiées ou mises à pied sans recours, sans explication. Bien plus, il y a une menace voilée qui leur est transmise par l'autorité ecclésiastique (via les autres femmes en Église) de faire bien attention à ce qu'elles disent : il ne faut pas qu'elles soit perçues comme déloyales en posant trop de questions, en contestant ou en revendiquant des changements. Elles ne doivent jamais paraître plus compétentes que les hommes. Elles doivent surtout savoir se taire et garder tout secret pour le bien de l'Église.
- Elles sont soumises à des formes subtiles de harcèlement sexuel. Par leur manière de parler et d'agir, les prêtres et les évêques font sentir aux femmes qu'elles sont privilégiées de pouvoir travailler avec eux, et que de refuser des tâches (et très souvent elles n'ont aucune description officielle de tâches) indique un manque de loyauté ou de générosité. Leur travail est rarement

«Elles ne doivent jamais paraître plus compétentes que les hommes. Elles doivent surtout savoir se taire et garder tout secret pour le bien de l'Église.»

valorisé à moins qu'on cherche à leur en demander davantage. On se permet de faire des remarques sexistes en leur présence et lorsqu'elles osent se plaindre, on les traite d'ignorantes, de menteuses, de folles, de malades ou de féministes enragées.

- On dévalorise le mariage comme une vocation de second ordre et on ridiculise les relations sexuelles normales et saines.
- On a à leur égard des attentes irréalistes qui les conduisent au découragement ou au surmenage, au détriment de leur santé et de leur vie personnelle ou familiale. Ici, je limite mes propos aux femmes veuves, célibataires et mariées, parce que le sort des religieuses exigerait un tout autre volet.

Histoire de Jocelyne

Jocelyne est une jolie femme de 35 ans. Elle est infirmière de profession, mariée à un médecin, mère de trois enfants. Après 13 ans de mariage, son mari la quitte et demande le divorce. Depuis des années, elle se confie à son curé, Michel, un homme approchant la cinquantaine, chaleureux, compréhensif et compatissant. Un jour, elle lui apprend qu'elle est divorcée. Michel l'encourage alors à demander l'annulation de son mariage, tout en l'assurant de son aide pour remplir des formulaires très complexes. Lorsqu'elle quitte son bureau ce jour-là, il lui fait un câlin plus affectueux que d'habitude, l'embrasse sur la bouche, et lui dit : «Je t'aime beaucoup, tu sais». Elle est confuse et un peu mal à l'aise. Il y a longtemps qu'un homme ne lui a pas dit ces mots et qu'elle n'a pas éprouvé le réconfort d'être serrée dans les bras d'un homme. Michel propose à Jocelyne de venir remplir les formulaires de demande d'annulation de mariage au presbytère, le soir lorsque c'est plus tranquille. Elle y va, et, malgré ses hésitations, ils ont des relations sexuelles. Michel lui demande de n'en parler à personne. Jocelyne se sent coupable et honteuse. Michel est prêtre, un guide spirituel à qui elle a confié tous ses secrets. Michel semble lui offrir l'amour qui manque dans sa vie. Pourtant, elle doit mentir à ses enfants et à ses amies au sujet de sa relation avec Michel, elle

doit esquiver les questions sur son désir de refaire sa vie ou de sortir avec d'autres hommes.

Après deux ans, Jocelyne reçoit le décret de nullité de son mariage. Elle demande alors à Michel s'il accepterait de quitter la prêtrise pour la marier. Il lui répond : «Je veux être prêtre et l'Église ne me permet pas de me marier. C'est à prendre ou à laisser.»

Désemparée, déconcertée par sa réponse, Jocelyne consulte un thérapeute qui s'offusque en entendant son histoire : «Si je couchais avec une de mes clientes, lui dit-il, je serais poursuivi pour faute professionnelle. Laisse tomber cet homme et rapporte-le à son évêque».

Sur son conseil, elle écrit à l'évêque et lui raconte son histoire. Lorsqu'il lui accorde enfin une entrevue, l'évêque lui dit : «Vous êtes une jolie femme et je comprends que Michel ait été séduit par vos charmes. Michel m'a dit que c'est vous qui alliez le rencontrer au presbytère. Je vous conseillerais de changer de paroisse et d'oublier Michel. C'est un bon prêtre. Êtes-vous consciente du tort que vous faites à l'Église?».

Jocelyne se retrouve seule. Ses enfants ont grandi et quitté la maison. Elle a laissé tomber toutes ses amies et ne travaille qu'à temps partiel. En dépit de longues sessions de thérapie, elle demeure toujours dépressive.

Les femmes comme Jocelyne sont des femmes déjà fragiles et vulnérables. Elles sont généralement divorcées, veuves ou vivent des difficultés maritales à cause de la violence, de l'abus d'alcool, etc. Elles se tournent vers le prêtre pour trouver compassion et compréhension; il est, après tout, le représentant de Dieu.

«...dans toute relation d'aide soucieuse de respecter les normes d'éthique, la personne en autorité, détentrice de pouvoir, doit respecter la vulnérabilité de sa cliente.»

Pourquoi, dans ce cas, parler d'abus et non d'amour véritable lorsque ces femmes s'engagent dans une relation sexuelle avec un prêtre qui ne cherche qu'à les aider? D'abord, le prêtre est ici en position d'autorité. Or, dans toute relation d'aide soucieuse de respecter les normes d'éthique, la personne en autorité, détentrice de pouvoir, doit respecter la vulnérabilité de sa cliente. Si la femme tombe amoureuse, le prêtre a la responsabilité de dire qu'il ne peut pas, *en conscience*, s'engager dans une liaison amoureuse avec elle. C'est une transgression des codes d'éthique professionnelle⁴.

De plus, il a fait une promesse de célibat, il n'est donc pas libre de le faire. Alors que c'est le prêtre qui transgresse son rôle et ses responsabilités sur le plan éthique et moral, dans presque tous les cas, on cherche à faire retomber la responsabilité sur les épaules de la femme, en la faisant sentir coupable et honteuse. Il ne s'agit pas d'amour vrai ici.

Pour en juger, je vous invite à lire la première épître de Paul aux Corinthiens, chapitre 13, verset 1 à 13, pour vous rappeler les caractéristiques de l'amour chrétien. Par ailleurs, au plan strictement moral, une relation sexuelle doit répondre à certains critères pour être jugée bonne, par exemple :

- Elle est librement consentie entre personnes égales et elle est libérante. Elle n'est jamais empreinte de crainte, de culpabilité ou de honte. Elle se déroule dans la joie et la sérénité.
- Les relations sexuelles doivent toujours respecter les valeurs morales de l'autre, son estime de soi, sa confiance. Elles supposent que les deux personnes en cause puissent être à l'aise avec l'autre et exprimer ouvertement leurs sentiments.
- Les relations sexuelles doivent faire ressortir ce qu'il y a de meilleur dans les deux partenaires; elles doivent être sensibles aux besoins et aux désirs de l'autre, et favoriser le support mutuel, le pardon et la guérison.
- Les relations sexuelles moralement bonnes sont ouvertes, candides et vraies. Elles évitent toutes les formes de mensonge et de déception.
- Les relations sexuelles éthiques sont fidèles; elles se déroulent dans un partenariat permanent et stable; elles ne souffrent pas de jalousie, de méfiance, de possessivité, d'isolement. Elles exigent que les deux partenaires soient présents l'un à l'autre sur tous les plans: physique, émotif, intellectuel, spirituel et social.
- Les relations sexuelles comportent une responsabilité sociale qui dépasse la lettre de la loi: c'est-à-dire, prévenir la grossesse, l'avortement, l'adultère, l'inceste, même certains avantages personnels pour le plus grand bien des partenaires et de la société⁵.

Toutes ces caractéristiques vont dans le sens de l'Évangile, tandis que les relations sexuelles abusives entre femmes et prêtres se déroulent dans le secret, la honte, la culpabilité et l'exploitation d'une personne vulnérable. Lorsqu'elles prennent fin, la femme est complètement brisée, quelquefois suicidaire, et ressent un vide énorme sur le plan spirituel. Si on se demande pourquoi certaines femmes en Église acceptent de vivre des situations qui les oppriment et qui finissent par les réduire à un état d'extrême fragilité, il faut chercher la réponse dans la structure même de l'Église.

«...l'Église catholique romaine a sacralisé le pouvoir patriarcal masculin.»

En effet, au niveau institutionnel, l'Église catholique romaine a sacralisé le pouvoir patriarcal masculin. Seuls les prêtres et évêques sont détenteurs de ce pouvoir. Ils peuvent l'utiliser pour maintenir les femmes dans un état de dépendance à leur endroit. Il faut bien comprendre la dynamique de pouvoir qui est à l'oeuvre dans l'Église si on veut commencer à s'entraider pour se relever et faire face à cet abus de pouvoir.

Il faut surtout voir que cette dynamique repose sur une anthropologie, une philosophie, une théologie et un droit canonique faits par des hommes pour les hommes. Dans la religion catholique romaine, nous croyons que Jésus Christ est Dieu. Mais Jésus est un homme (mâle). De plus, Jésus Christ était, d'après la tradition, célibataire. Donc, pour être le digne représentant du Christ sur terre, et pour avoir accès au pouvoir dans l'Église catholique romaine, il faut être homme (mâle) et célibataire. C'est là la justification du refus d'ordonner les femmes dans l'Église catholique et leur donner accès au pouvoir. C'est aussi ce qui perpétue l'inégalité entre les sexes dans l'Église et sanctionne le harcèlement et les abus à caractère sexuel. Car les abus sexuels dans l'Église comme dans la société sont incontestablement des abus de pouvoir.

Il ne suffit pas de dire que les femmes n'ont aucun pouvoir dans l'Église catholique. Il est important de bien saisir les moyens dont se servent les détenteurs de pouvoir dans l'Église pour «garder les femmes soumises» et s'assurer de leurs services ou encore des moyens de les «briser» ou de les écarter lorsqu'elles osent revendiquer leurs droits. Les instruments de choix sont la peur, la honte et la culpabilité.

«...la femme demeure encore aujourd'hui, dans la mentalité cléricale de l'Église officielle, la séductrice, la tentatrice, la porte de l'enfer...»

«Comment aider les femmes en Église à se relever d'un abus de pouvoir?»

Jocelyne avait peur de refuser les avances de son curé. Elle avait besoin de son aide, elle qui venait d'être abandonnée par son mari. Elle a honte de coucher avec un prêtre, homme et gardien des choses de Dieu, de tout ce qui est sacré. Elle se sent coupable, pour elle et pour lui. L'évêque le lui rappelle en lui disant que c'est de sa faute. Elle a aussi honte (le sentiment de ne pas être «correcte») du simple fait que la femme demeure encore aujourd'hui, dans la mentalité cléricale de l'Église officielle, la séductrice, la tentatrice, la porte de l'enfer, celle qui se sert de sa beauté ou de sa tendresse pour faire tomber le prêtre. Jocelyne a donc honte de sa féminité.

Madeleine a peur de déplaire à Dieu en la personne de son curé qui lui paie un salaire injuste, en la personne de Jean-Yves qui lui fait faire une grande partie de son travail, en la personne du nouveau curé qui lui signale qu'elle n'a pas de place dans son entreprise paroissiale. Elle se sent coupable devant Dieu tant qu'elle n'a pas tout sacrifié, tout donné — son temps, ses énergies, son argent, son corps, son coeur et son âme — à l'institution que représente le clergé. Elle n'est pas une «vraie chrétienne». Elle a honte lorsqu'elle est rejetée; elle a dû faire quelque chose de mal, puisqu'elle est échouée.

Comment aider les femmes en Église à se relever d'un abus de pouvoir? Ce que je propose ici ne sont que des pistes. Comme il s'agit de femmes croyantes et priantes, je crois qu'il faut commencer par leur proposer une nouvelle manière de faire Église qui se fera par étapes.

- Chacune aura à prendre un temps de recul par rapport à l'institution : en un mot, couper, pendant un certain temps, les liens qui les attachent à l'abuseur. Ce premier pas sera très difficile pour Jocelyne parce qu'elle est devenue totalement dépendante de cet homme sur le plan émotif et affectif, même si elle est parfois consciente du mal qu'il lui a fait. Pour Madeleine, ce sera aussi très difficile parce que l'Église, c'est l'endroit où elle rencontre Dieu. C'est son «chez elle» spirituel. Dans les deux cas, il faut leur demander de partir en exil, au désert, pour employer une image biblique.
- Elles auront à se trouver une nouvelle spiritualité plus adaptée aux femmes. Cette spiritualité est axée sur la découverte de

soi, l'amour de soi et la célébration de la féminité; l'écoute de femmes qui les ont précédées dans ce chemin et qui sont disposées à partager avec elle leur propre expérience; une nouvelle manière de nommer Dieu, de communiquer avec la présence divine dans leur vie et se laisser aimer et guérir par elle.

- Elles auront à prendre la ferme résolution de prendre soin de leur santé physique, mentale, intellectuelle, spirituelle et sociale. Elles devront en venir à accepter qu'elles sont les premières et finalement les seules responsables de leur propre bonheur.
- Elles devront apprendre à faire confiance aux femmes plutôt qu'à l'institution et au clergé en résistant à la tentation de confier leur peine à un prêtre parce qu'elles croient que seuls les prêtres peuvent parler pour Dieu. Elles devront aussi, et c'est absolument essentiel, respecter comme sacrées les confidences que leur font les autres membres du groupe d'appui.
- Elles devront apprendre à pardonner, et à se pardonner d'abord. Elles n'ont pas à pardonner leur oppresseur, cela revient à Dieu. Si elles ne se sentent pas assez fortes pour revendiquer la réparation qui leur est due, elles doivent savoir qu'elles n'ont pas non plus à entamer de processus de réconciliation. Elles sont des victimes, mais elles doivent sortir de leur posture de victime.

Conclusion

«...certaines espèrent toujours réconcilier féminisme et foi chrétienne...qu'une nouvelle manière de faire Église s'impose, fondée sur l'égalité des hommes et des femmes...»

Le mouvement de libération de la femme a fait prendre conscience aux femmes en Église qu'elles avaient un long chemin à parcourir avant d'être considérées égales aux hommes, surtout aux hommes de la hiérarchie ecclésiale. Un grand nombre d'entre elles ont simplement abandonné l'Église catholique pour aller vers d'autres Églises, tandis que d'autres ont renoncé au christianisme comme étant ancré dans un patriarcat irréfondable. Par contre, certaines espèrent toujours réconcilier féminisme et foi chrétienne. Force leur est de constater qu'une nouvelle manière de faire Église s'impose, fondée sur l'égalité des hommes et des femmes dans le Christ.

Les femmes en Église sont profondément fragilisées à la suite de relations sexuelles avec un prêtre qui n'a jamais eu l'intention de les marier. En effet, selon l'enseignement de l'Église, les relations sexuelles ne sont permises qu'à l'intérieur du mariage. Dès lors, ces femmes sont victimes d'une agression sexuelle qui s'apparente à un viol ou à de l'inceste. Les mots ne sont pas trop forts. Au dire de P. Rutter, en raison de l'inégalité de pouvoir dans la relation entre une femme et un prêtre, il ne peut pas y avoir de vrai consentement au rapport sexuel chez la femme, alors qu'il y a abus de confiance sur le plan éthique, moral et juridique chez le prêtre. D'ailleurs ces femmes manifestent les symptômes qu'on associe habituellement au «syndrome traumatique de viol»: sentiments de dépression, de peur, d'anxiété, de culpabilité et de honte (Rutter 1990:113-114). Il ne faut donc pas être surpris que ces femmes aient recours à la thérapie pour se libérer de la peur et de la honte et pour reconnaître la part de responsabilité qui incombe au prêtre et à l'institution ecclésiale, cette dernière est elle-même, profondément attachée au pouvoir patriarcal qui se traduit par le sexisme et la misogynie.

Les femmes en Église qui sont brisées parce qu'elles ont été mises de côté suite à une revendication ou un épuisement professionnel sont victimes de discrimination et de harcèlement sexuel. C'est une forme d'oppression systémique qui sanctionne la domination des uns sur les autres et refuse de reconnaître l'égalité foncière entre l'homme et la femme, telle qu'énoncée à plusieurs reprises dans l'Écriture sainte (Genèse 1, 27; Galates 3, 28, etc.). Ces femmes ont à découvrir et à vivre une spiritualité enracinée dans le vécu des femmes et l'expérience spirituelle des femmes. Mais elles devront commencer par briser le silence qui les enchaîne, la peur qui les pousse à protéger l'opresseur et les empêche d'aller chercher guérison et plénitude de vie dans l'amour véritable et la joie d'être femme. Pour briser ce silence et les accompagner sur le chemin de la guérison, il faut créer un ou des groupes d'appui pour venir en aide à ces femmes. Les femmes en Église sont extrêmement vulnérables à l'abus de pouvoir. En tant que baptisées, elles ont le droit d'être visibles, elles *sont* l'Église, tout autant que le clergé et la hiérarchie⁶. Celles qui ont réussi à se relever ont

non seulement le droit mais l'urgent devoir de se donner des lieux de rencontre, de partage, de célébration et de guérison, à l'instar des premières communautés chrétiennes (Actes 4, 32-35 et 5, 14).

Bibliographie

- AUBERT, Nicole (1982). *Le pouvoir usurpé?*, Paris, Robert Laffont.
- DESFONDS, Odette (1994). *Les rivales de Dieu*, Paris, Albin Michel.
- DUMAIS, Monique et Marie-Andrée ROY (dir. de publ.) (1989). *Souffles de femmes: lectures féministes de la religion*, Montréal, Éditions Paulines et Paris, Médiaspaul.
- FORTUNE, Marie M. et James N. POLING (1994). *Sexual Abuse by Clergy: A Crisis for the Church*, GA, JPCP Monographs, Decatur.
- GENEST, Olivette (1992). «Égalité hommes-femmes en Église: un constat d'échec?», *L'Église canadienne*, 4 juin 1992, p. 237-239.
- MARRONCLE, Jeannine (1996). *L'Homme interdit*, Magence, Nouvelle cité.
- MONKMAN, Victoria (1996). *Le chemin du retour. Survivre et vivre à la suite de l'abus sexuel*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- ROY, Marie-Andrée (1991). «Femmes, domination et pouvoir», dans Anita Caron (dir. de publ.), *Les femmes et le pouvoir dans l'Église*, p. 115-146, Montréal, VLB éditeurs.
- RUTTER, Peter (1990). *Le sexe abusif*, Paris, M.A. Éditions.

Notes

1. Il s'agit du premier colloque portant sur l'intervention féministe dans le Nord-est de l'Ontario. Les actes du colloque ont été publiés sous la direction de Marie-Luce Garceau, *Relevons le défi!*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. Actexpress, 1992.
2. Ces histoires se basent sur les témoignages de neuf femmes qui ont voulu partager avec moi leurs expériences d'abus. Dans son livre *Le sexe abusif* (M.A. Éditions, Paris, 1990) Rutter fait état de près de mille entrevues avec des femmes abusées par des professionnels. Au sujet de l'abus clérical, des histoires semblables sont documentées dans Desfonds (1994) et dans Marroncle (1996).
3. Les noms sont fictifs afin de garder l'anonymat.
4. Lire l'excellent livre de psychiatre Peter Rutter, 1990, *Le sexe abusif*, Paris, M.A. Édition.
5. Adaptation de MILLER, Patricia Martens, 1997, *Values for Decisions about Sexual Behaviour*, notes d'un atelier donné dans le cadre du congrès annuel de la Coalition of Concerned Canadian Catholics, les 3 et 4 mai 1997.
6. Voir la Constitution conciliaire, 1996, *Gaudium et Spes (L'Église dans le monde de ce temps)*, #3, et aussi Les Actes du Concile Vatican II, Cerf, Paris, p. III-16 et 17, même si on y emploie l'usage exclusif du masculin (sic).